

Conseil municipal. Linky, une mise au courant



Publié le 08 novembre 2016

Hélène Bienvenu, présidente de l'association Terre et mer-Plérin environnement, s'est exprimée devant les élus, au nom du collectif « Stop Gazpar-Linky » de l'agglomération, pour alerter et demander une prise de position face au déploiement des compteurs communicants.

Dès son ouverture, le conseil municipal a été l'objet d'une coupure. La raison ? Donner la parole au collectif Stop Gazpar

Linky, inquiet du déploiement programmé, d'ici environ un an, du compteur électrique communicant sur la Ville.

Le déploiement du compteur communicant Gazpar a débuté sur la commune. Mais ce n'est pas celui qui inquiète le plus les collectifs « anti », même s'il pose un souci de présence de concentrateurs qui génère des ondes électromagnétiques. C'est bien Linky qui les met sous tension.

Une installation polémique

Comme l'a souligné Hélène Bienvenu, hier soir, au nom du collectif du Pays briochin, son installation chez les particuliers et les entreprises fait débat. Ces questions portent, notamment, sur le manque de démocratie (« manque d'information et pose autoritaire et parfois violente »), de gâchis écologique (« On va jeter à la poubelle les compteurs actuels qui fonctionnent très bien »), de collectage de données personnelles (« permettant d'identifier nos habitudes de vie et nos absences, cause déjà de cambriolages en Espagne »), de risque de piratage du réseau, d'augmentation des factures, de panne d'appareils ménagers, d'incendie ou encore de risque pour la santé en raison d'émission d'ondes « potentiellement nocives. »

Des élus sur la réserve

Ces arguments, les élus y ont été sensibles et ont globalement émis des réserves par rapport à Linky, hormis peut-être Erwann Lucas-Salouhi (majorité). Citant une étude récente, celui-ci a rapporté notamment que « Linky émet moins d'ondes électromagnétiques qu'une plaque à induction et transmet très peu de données sur les consommations », sauf s'il y a adjonction volontaire de commande d'appareils connectés.

Un moratoire demandé

A la question posée par le collectif, « Pouvez-vous nous accompagner dans le refus du déploiement de Linky, en attendant des solutions non toxiques et non intrusives ? », aucune réponse n'a été donnée dans l'immédiat par la municipalité. Si Christine Rault-Maisonneuve a plaidé pour la prudence « refusons d'être pilote et cobayes, prenons le risque de la résistance par le biais d'un moratoire », le maire Ronan Kerdraon a préféré donner un délai aux élus, « jusqu'au prochain conseil, sur les données connues et sur la meilleure façon d'exprimer notre inquiétude ». Ronan Kerdraon a également interrogé l'Association des maires de France qui déconseille à la commune de prendre un arrêté contre le déploiement. Un nouveau débat est prévu le 21 novembre.